



LE COUVENT DE TRIZAC

Claude et Marc Belaïche
15400 TRIZAC
04 71 78 67 51
le-couvent@wanadoo.fr
www.lecouvent.fr

IL ETAIT UNE FOIS LE COUVENT

Pourquoi le Couvent ?

Pour comprendre, je vous livre une page de l'histoire de notre demeure

Françoise de Chalvet laissa de son mariage avec Jacques d'Espesses trois enfants, dont un fils, Charles, Baron de Trizac et de Cheyrouse, Conseiller au Parlement de Paris en 1611, où il possède un hôtel quai des Tournelles, Maître des Requêtes en 1618, Introduceur des Ambassadeurs en 1620, Ambassadeur lui-même en Hollande en 1624, Conseiller d'Etat en 1631.

Il épousa le 12 août 1617, Charlotte de Fourcy dont il eut quatre filles et cinq fils, dont Henry Faye d'Espesses, Baron de Trizac et de Cheyrouse, Seigneur de Salins, Fréluç, Jarriges, etc...

Conseiller au Parlement de Rouen, il fit le 5 avril 1684 sa nommée au Roi Louis XIV pour Trizac et Cheyrouse, en déclarant que, dans le Bourg de Trizac, où il possède la haute, moyenne et basse justice, il fait jeter les fondations d'un château.

C'est la plus vieille construction de Trizac, après l'église. Le château fut construit avec les pierres de l'ancien Manoir féodal de Cheyrouse. N'oublions pas que Louis XIV fit tenir à Clermont les Grands Jours d'Auvergne (1665-1666) pour mater les seigneurs locaux coupables, depuis la Fronde, de tyrannie envers le peuple.

Pour le transport des pierres, des paysans furent embauchés moyennant 5 sols le voyage. Ils conduisaient les pierres de Cheyrouse à Trizac avec leurs chars à bœufs sur une distance de 4 kms.

Henri Faye d'Espesses, sans enfant, par acte passé à Paris, en 1685, fit donation des terres de Trizac, Cheyrouse et Jarrige à son neveu François-Arnault de Langeron, fils de sa sœur, Prieur de Saint-Pierre de Vienne, Lecteur ordinaire des Ducs de Bourgogne et d'Anjou et mourut à Saint-Flour, le dernier de son nom, le 20 octobre 1687. Son corps fut porté à Trizac et enseveli dans le chœur de l'église, le 22 du même mois, en présence de Jacques Broquin, son Châtelain et de François Béal, son Procureur d'Office.

L'abbé de Langeron ne resta pas longtemps propriétaire de Trizac. Il vendit cette seigneurie, avant 1705, à Henri de Chabannes, Marquis de Curton, Baron de Madic et de Saint-Angeau.

Celui-ci l'a rétrocédée le 2 juin 1720, moyennant le prix de cent quatre vingt-quinze mille livres à son cousin Gilbert-Gaspard de Chabannes, Comte de Pionsat, devenu Marquis d'Apchon le 25 avril 1708 par son mariage avec Philiberte d'Apchon.

Quelques années avant la révolution, le château devient la propriété de la famille Broquin du Manclaux et de Marie-

Madeleine Broquin du Manclaux qui l'apporta en dote à Antoine de Thuret en 1775. Augustin de Thuret, leur petit-fils, le vendit le 26 juin 1862 devant Bonnay, notaire à Clermont à Monsieur et Madame Louis Laden.

Sous le règne de Charles X, Trizac, pays de montagne, éloigné des grandes lignes de communication ne possédait pas d'école et c'est alors qu'une jeune fille de Trizac, Zélie Lassagne qui désirait se faire religieuse, décida de fonder un Couvent de Saint-Joseph à Trizac.

En 1872, les religieuses acquérèrent de Monsieur et Madame Louis Laden, le château de Trizac qu'elles aménagèrent en école qui rassembla plus de 100 élèves dans ses classes et dortoirs.

C'est ainsi qu'à des kilomètres à la ronde, le Château du Baron de Trizac et Cheyrouse, reconverti en école libre (1872-1993), pensionnat de jeunes filles et maintenant propriété privée depuis novembre 1997 est connu sous le nom du Couvent de Trizac.